



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A R R Ê T É n° 2020 - 11-03-047

portant inscription au titre des monuments historiques de la maison dite Willerval située 9, rue Paul-Couderc à Sceaux (Hauts-de-Seine).

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 30 juin 2020 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la maison réalisée par Jean Willerval pour lui-même à Sceaux présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt et des qualités suffisantes pour en rendre désirable la préservation, tant par le soin qui a été apporté à sa conception dans ses moindres détails, y compris le second-œuvre et certains meubles intégrés au bâti, prenant en compte la lumière, la déclivité du terrain, le paysage alentour, et s'insérant dans un lotissement prisé par plusieurs autres architectes importants, que le fait qu'il s'agisse d'une des rares réalisations s'apparentant au mouvement brutaliste qui concerne l'habitat individuel, que l'architecte a lui-même peu investi ce domaine au cours de sa carrière, qu'aucune de ses constructions n'est protégée au titre des monuments historiques, et qu'elle a été conservée dans son état d'origine dans presque toutes ses composantes, les membres de la commission se prononcent à l'unanimité en faveur de son inscription en totalité au titre des monuments historiques, ainsi que de sa parcelle et la grille donnant sur la rue Paul-Couderc,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}. Est inscrite au titre des monuments historiques la maison dite Willerval en totalité, ainsi que sa parcelle et la grille donnant sur la rue, le tout situé 9, rue Paul-

Couderc, sur la parcelle n°22, d'une contenance de 10a et 25ca, figurant au cadastre section AE, suivant le plan ci-joint.

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le

- 3 NOV. 2020


Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

ARRÊTÉ n° 2020 - 11-03-047

portant inscription au titre des monuments de la maison dite Willerval située 9, rue Paul-Couderc à Sceaux (Hauts-de-Seine).



- 3 NOV. 2020

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME